



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

33 522 04 1000 00 00 Villanyszerelő

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Électricien(ne) installateur(trice)

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

**Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:**

- installer des équipements de distribution, configurer l'emplacement des appareils de mesure électrique, installer des réseaux à haute tension et d'informatique de bâtiment dans le cadre de l'installation d'équipements électriques de bâtiment;
- installer des équipements et appareils d'éclairage, installer des paratonnerres;
- réparer, maintenir et enseigner l'opération d'équipements électriques de bâtiment;
- installer des appareillages de connexion et des transformateurs électrique, installer des câbles et des réseaux de câble de distribution électrique industrielle, installer des appareillages et des équipements de contrôle et de régulation, réparer, maintenir et enseigner l'opération des équipements industriels électriques dans le cadre de l'installation d'équipements industriels électriques;
- installer des rotateurs et transformateurs électriques à courant continu et alternatif, réparer, maintenir et enseigner l'opération de machines électriques dans le cadre de l'installation de machines et équipements électriques;
- installer des pylônes électriques, les structures de support et la ligne électrique, poser des câbles à basse tension;
- effectuer des mesures, inspections et réglages électriques en utilisant le matériel adéquat;
- effectuer son travail en tenant compte de la documentation professionnelle, les règles et critères du métier, documenter son travail.

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

7624 Électricien(ne) installateur(trice)

3154 Professionnel de maintenance industrielle, sécurité industrielle

7445 Électricien

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<b>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</b>	<b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</b>	
<b>Niveau du certificat (national ou international)</b> <b>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</b> 33 Qualification professionnelle de niveau secondaire donnant droit à occuper un emploi exigeant un travail manuel, qui se base sur les compétences d'entrée définies par les exigences professionnelles et d'examen ou sur une formation scolaire attestée par l'achèvement de la dixième année.  <b>Code ISCED97:</b> 3CV	<b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b>  Moyenne des performances exprimées en % accomplies par partie d'examen, compte tenu de la pondération par exigence professionnelle et d'examen, exprimée en notes: 81-100%      très bien (5) 71-80%        bien (4) 61-70%        moyen (3) 51-60%        passable (2) 0-50%          insuffisant (1)	
	Identifiant et intitulé du module d'exigences professionnelles et performance exprimée en % accomplie à la partie d'examen assignée à celui-ci:	
<b>Mention de série du certificat:</b>  PT K  <b>son numéro d'ordre:</b>  123456	0900-11 Effectuer des activités de base en informatique, organisation et planification du travail et technologiques	100%
	6313-11 Installation électricité bâtiment	100%
	6314-11 Installation de machines électriques et d'équipement de distribution industrielle	100%
<b>Date de délivrance du certificat:</b>  2015.04.22	<b>Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:</b>	<b>100%</b>
	<b>Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:</b>	<b>5</b>
<b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b>  A l'enseignement secondaire	<b>Accords internationaux</b>	
<b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle (numéro du registre du programme accrédité)</b>		
<b>Base légale</b>  Loi LXXVI de l'année 1993 sur la formation professionnelle, Exigence professionnelle et d'examen établie dans l'Arrêté n° 32/2011 (VIII. 25.) du Ministère de l'Économie nationale.		

## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 30 % Pratique: 70 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		3 ans

### Niveau d'entrée requis:

La formation peut être commencée en possession de compétences prévues pour le groupe professionnel de l'électrotechnique et de l'électronique dans l'annexe 3 au décret,

Ou

Accomplissement de la dixième année de l'enseignement secondaire, attesté par un certificat

ou

En vertu de l'article 27, paragraphe 4 de la loi LXXIX de l'année 1993 sur l'éducation publique, uniquement dans le cas des étudiants participant à l'éducation et à la formation de l'école professionnelle assurées pour les promotions de formation professionnelle : formation scolaire de niveau élémentaire attestée par l'achèvement de la huitième année

et

Exigences d'aptitudes professionnelles

Examen d'aptitude médicale

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

**Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>**

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2015.04.22

**CACHET**